

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 OCTOBRE 2014

2/1 – APPROBATION DE LA MISE A JOUR DE LA CARTOGRAPHIE STRATEGIQUE DU BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LILLE METROPOLE

La Directive Européenne 2002/49/CE sur l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement, transposée dans le Code de l'Environnement français, impose à toutes les grandes agglomérations urbaines la réalisation d'une cartographie du bruit sur leur territoire.

L'objectif des « cartes stratégiques du bruit » est d'établir un référentiel qui puisse servir de support aux décisions d'amélioration ou de préservation de l'environnement sonore (Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement ou PPBE).

Lille Métropole a proposé d'assister ses communes membres dans la réalisation des cartes stratégiques du bruit.

Dans ce contexte, la cartographie du bruit de l'agglomération a vocation à constituer un référentiel commun pour l'élaboration d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement destiné à prévenir les effets du bruit, à réduire, si nécessaire, les niveaux de bruit et à protéger les zones calmes.

Cette cartographie a fait l'objet d'une première approbation en conseil municipal du 4 octobre 2012.

La mise à jour de la cartographie du bruit, ainsi que le plan de prévention qui en découlera, portent sur l'ensemble des sources de bruit liées aux transports terrestres (routiers et ferroviaires), ainsi qu'aux sites industriels potentiellement bruyants, soumis à autorisation d'exploiter. Cette cartographie vise en outre à permettre une évaluation de l'exposition au bruit des populations et des bâtiments sensibles (établissements de santé et d'enseignement), dont le public doit avoir connaissance, et à éclairer la définition des priorités d'actions préventives et curatives devant faire l'objet du plan de prévention.

Les cartes de bruit ne sont pas des documents opposables. En tant qu'outils, les cartes sont exploitées pour établir un diagnostic global. Les cartes de bruit présentées constituent un premier « référentiel » construit à partir des données officielles disponibles au moment de leur établissement. Elles sont destinées à évoluer.

La cartographie stratégique du bruit est aujourd'hui mise à jour et fait l'objet d'une restitution auprès de chaque commune. Elle sera publiée sur le site de Lille Métropole.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la mise à jour de la cartographie stratégique du bruit sur la commune de Mons en Barœul.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.